

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DDCT 128 Subvention de 12 000 euros à l'association Panorama Etudes Formation Conseils (20e).

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose une subvention à une association ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Panorama Etudes Formation Conseils" pour l'attribution d'une subvention d'investissement. Une subvention d'un montant de 12.000 euros est attribuée à l'association Panorama Etudes Formation Conseils pour des équipements pour les formations cuisine et boulangerie (74061 / 2016-07983), 3-7 rue Albert Marquet (20e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget municipal d'investissement de la DDCT au chapitre 204, fonction V02014, ligne VE 14001.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO